

LES AMIS DE TOURNAI

A l'occasion de la 15^{ème} édition de *Tournai la page*,
ouverture du

9^{ème} CONCOURS DE LA NOUVELLE HISTORIQUE

- Article 1** : L'association *Les Amis de Tournai* organise du 16 février 2009 au 12 juin 2009 le neuvième concours de la nouvelle historique de Tournai la page. Celui-ci est ouvert à tous les auteurs francophones de Belgique, de France et d'ailleurs, sans limite d'âge. A l'exclusion des membres de l'Association et du jury, et de leurs familles.
- Article 2** : Le concours sera doté de quatre Prix d'un montant de 500 euros. A savoir : 200 euros pour le Premier Prix, 150 euros pour le Deuxième Prix, 75 euros pour le Troisième Prix ; 75 euros pour le Prix Jeune Talent, octroyé à un auteur de moins de 18 ans (au 30 juin 2009).
- Article 3** : Nous entendons par nouvelle historique une fiction courte se déroulant dans un cadre historique. Thème général pour l'année 2009 : « **La missive oubliée** ». L'intrigue de cette nouvelle devra se situer dans un cadre historique précis, quelle que soit l'époque choisie. L'intrigue sera resserrée et les protagonistes peu nombreux. Pas de longs développements psychologiques ou philosophiques, pas de narration s'étendant sur une période (trop longue) d'une vie, d'un règne, etc...
- Article 4** : Si les textes de qualité supérieure abondaient, le jury se réserve le droit d'accorder une ou plusieurs mentions, qui seront, en ce cas, proclamées publiquement à la suite des Prix. Inversement, en cas d'absence d'œuvres de qualité suffisante, le Jury pourra suspendre l'attribution des Prix.
- Article 5** : Les quatre lauréats se verront publiés. Trois exemplaires seront remis à chacun. Par ailleurs, les Amis de Tournai tenteront d'obtenir la parution des textes primés dans l'un ou l'autre quotidien, voire dans une revue, et s'en réservent le droit.
- Article 6** : **Les candidats n'auront droit qu'à un seul texte** qui n'aura pas encore fait l'objet d'une publication ou d'une distinction. Il va sans

dire que tout plagiat sera prohibé et sanctionné, l'association avertissant aussitôt les autorités juridiques compétentes.

- Article 7** : Les textes seront dactylographiés sur format A4, en recto uniquement, avec des marges confortables et un double interligne. Ils seront fournis en **six** exemplaires, porteront un titre et compteront entre 3 et 8 pages, de 25 lignes à 30 lignes chacune. De plus, les candidats devront faire parvenir aux Amis de Tournai une version de leur texte sous forme de fichier informatique au format RTF (Rich Text Format), sur disquette, CD-ROM ou par e-mail (adresse amistournai@tournai.be), lisible sur ordinateur PC compatible.
- Article 8** : **Pour préserver l'anonymat des candidats, le texte ne peut être signé, sinon il ne pourra pas être pris en compte pour le concours.** Il portera en haut de la première page un code de trois lettres et trois chiffres (par exemple : AJP-345), ainsi que la mention "moins de 18 ans" pour nos jeunes auteurs. Dans une enveloppe séparée munie du même code, le participant écrira son nom et ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone et de fax, e-mail, photocopie de la pièce d'identité pour les moins de 18 ans).
- Article 9** : Les textes ne seront pas retournés aux auteurs.
- Article 10** : Le Palmarès du Concours sera rendu public le dimanche 15 novembre 2009, à 16 heures, lors de la deuxième journée de la 15^{ème} édition de Tournai la page. Pour épargner dépenses et déceptions, notre secrétariat aura prévenu précédemment tous les auteurs des textes distingués. Pour recevoir son prix, tout lauréat devra faire acte de présence ou se faire représenter. En cas d'absence, le prix ne sera pas remis. Les frais de déplacement ne seront remboursés qu'à concurrence de 50% uniquement aux lauréats habitant dans un rayon de plus de 200 kilomètres.
- Article 11** : Les textes seront adressés aux Amis de Tournai, Square Bonduelle – Parc communal, 7500 Tournai, Belgique. Pour tout renseignement, s'adresser à la permanence de l'Association : tél. 069/22.93.19 (0032.69 comme préfixe pour l'étranger); fax 069/21.27.08 ; e-mail : amistournai@tournai.be.
- Article 12** : Le jury étant souverain, la participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout écart à l'égard de ces règles entraînera une immédiate élimination.
- Article 13** : L'Association ne réclame aucun droit d'inscription.